

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BUDGET PRIMITIF 2024

Près de 42 millions d'euros d'investissement **Moderniser la Ville et assurer des services** **accessibles à toutes et à tous**

Ce jeudi 8 février, le Conseil municipal a tenu une nouvelle séance. Parmi les 50 points à l'ordre du jour, les élus ont notamment voté le budget primitif 2024 de la Ville, dans la lignée des orientations budgétaires présentées en fin d'année 2023. Le budget 2024 voté prévoit près de 42 millions d'euros d'investissement directement au service des projets pour la ville et ses habitants. Il se décline au travers notamment de son budget vert en faveur de la Transition écologique et solidaire, un budget citoyen avec le lancement du 3^e budget participatif de la Ville qui permet de concrétiser des projets citoyens et d'intérêt général, et au travers d'un budget dédié à la solidarité et aux associations. La Ville entend poursuivre les investissements majeurs qui permettront l'extension-rénovation du musée Bonnat-Helleu, la création d'une nouvelle école au Prissé, la rénovation des médiathèques du centre-ville et de Sainte-Croix, la requalification de la Poterne, la mise en accessibilité des écoles...

Un budget vert et solidaire

La Ville de Bayonne a déployé une analyse climat de son budget dès le compte administratif 2022 et le budget primitif 2023. Cette démarche de budget « vert » s'inscrit totalement dans le projet de Transition écologique et solidaire de la Ville adoptée le 14 décembre 2023. Un plan de 30 actions resserrées autour de compétences strictement communales.

45 % de l'enveloppe du programme d'entretien et d'amélioration du patrimoine de la Ville et de ses espaces publics sera consacré à des projets en faveur de la Transition écologique et solidaire, avec notamment :

- des travaux de performance énergétique pour 235 K€,
- la mise en accessibilité à l'école des Arènes pour 277 K€,
- la rénovation de l'éclairage public et des équipements sportifs,
- l'aménagement tant attendu du parc de Mousserolles,
- de nouvelles aires de jeux,
- la végétalisation de la place Saint-André,
- des programmes de plantations,
- la rénovation de la boulangerie du Polo Beyris... Sa réouverture est prévue dès ce printemps.

La Ville poursuit le développement de son système alimentaire local de qualité, en fixant la part de produits bio servis dans la restauration scolaire à 66 % minimum et d'élaborer dans le même temps un Plan Ville Nourricière « Ville de Bayonne ».

Un budget solidaire, puisque la Ville de Bayonne destine près de 3,4 millions d'euros au CCAS pour accompagner les personnes dans le besoin, ainsi qu'une enveloppe de 3,2 millions d'euros dédiée aux associations bayonnaises.

Plus de 41 millions d'euros investis

Pour 2024, l'objectif principal de la stratégie financière menée par la Ville de Bayonne reste de maintenir un autofinancement élevé sur la période (près de 10 M€ au budget primitif 2024). En matière d'investissement, la feuille de route est clairement définie par le plan pluriannuel d'investissement (PPI), qui comprend pour un investissement de 27,7 millions d'euros, la réalisation des projets majeurs et structurants désormais engagés par la Ville, et dont la plupart sont en phase travaux :

- l'agrandissement-rénovation du Musée de France, Musée des Beaux-Arts Bonnat-Helleu,
- la métamorphose de l'école du Prissé qui accueillera 8 classes et sera livrée à la rentrée 2024,
- la restructuration et l'extension Médiathèque centre-ville,
- la requalification de la Poterne....

Enfin, parmi ces principaux projets, l'année 2024 permettra :

- le lancement du projet de nouvelle médiathèque place des Gascons,
- la construction du nouveau groupe scolaire de la Citadelle,
- le renouvellement du programme de requalification des quartiers anciens OPAH/RU.
- En parallèle, la Ville poursuivra son programme d'amélioration, de modernisation et d'entretien du patrimoine bâti, des équipements et des espaces publics dans tous les quartiers, qui se situera en 2024 à 6 M€.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, la Ville entend poursuivre la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement sur la période 2024-2028, tout en déployant une politique volontariste en faveur de la rémunération et de l'action sociale des agents. Il s'agit tout d'abord des dépenses de personnel, qui représentent 58 % des dépenses de fonctionnement.

Relations presse de la Ville de Bayonne - 05 59 46 63 01 - presse@bayonne.fr